



LA FORCE SYNDICALE

VOTRE FICHE DE PAYE - FO HEBDO

## Savoir lire son bulletin de paie

MERCREDI 24 JUIN 2015

MISE À JOUR DU 7 SEPTEMBRE 2016 À 09H30

<b>Nom de l'employeur</b> Etablissement : 0001 Section ou établissement de rattachement : Salarié : 00002	<b>Nom de l'employeur</b> ⓘ <b>Adresse de l'employeur</b> Numéro de Siret : Code NAF de l'employeur : <b>Caisse URSSAF</b>
Convention : Nom de la convention collective collective : définie dans le contrat de travail	

### Employeur

Dans cette partie figurent toutes les informations que l'employeur doit mentionner telles que l'adresse et le nom de l'entreprise, etc.

<b>Emploi :</b> Eléments définis par le contrat de travail <b>Qualification :</b> et l'ancienneté <b>Abattement :</b> Coefficient : <b>Date d'entrée :</b> 01/07/2005 Niveau : <b>N° Sécurité Soc. :</b> 175050899999 Echelon :	<b>Nom du salarié</b> ⓘ <b>Adresse du salarié</b>
---	--

### Salarié

Doivent obligatoirement figurer le nom, prénom du salarié, le type d'emploi occupé et la convention collective de branche dont dépend l'employeur.

Période du : 01/06/2015 au : 30/06/2015

Les montants sont exprimés en Euros :

Code	Intitulé	Nombre ou base	Cotisations salariales		Cotisations patronales	
			Taux	Montant	Taux	Montant
0100	Salaires mensuels	151,67	10,440	1583,43		
0400	Heures d'absence	2,00	10,440	-20,88		
0800	Prime d'ancienneté	1400,36	9,000	126,93		
1012	Prime d'équipe			50,00		

### Horaires

Le premier chiffre correspondant au nombre d'heures travaillées dans le mois et le second à la rémunération brute correspondant à une heure de travail.

4000	TOTAL DU BRUT	149,67	1739,48		
------	---------------	--------	---------	--	--

### Salaires bruts

C'est le salaire sur lequel sont calculés les cotisations ou versements à différents organismes (Sécurité sociale, caisses de retraite...).

4100	Maladie - sécurité sociale	1739,48	0,750	13,04	12,800	222,65
------	----------------------------	---------	-------	-------	--------	--------

### Cotisation sociale - Maladie

La cotisation maladie (maternité, veuvage, invalidité, décès) finance les prestations versées en cas d'incapacité de travail (indemnités journalières, remboursement des soins...).

4102	Accident du travail	1739,48			3,000	52,18
------	---------------------	---------	--	--	-------	-------

### Cotisation sociale - Accident du travail

Accident du travail : Le taux est fixé pour chaque entreprise selon divers critères (effectif, risques propres à l'établissement). Cette cotisation couvre les risques : accidents du travail, accidents du trajet, maladies professionnelles.

4106	Vieillesse	1739,48	6,800	118,28	8,450	146,99
------	------------	---------	-------	--------	-------	--------

### Cotisation sociale - Vieillesse

La cotisation ouvre les droits à l'assurance vieillesse. Les trimestres sont déterminés en tenant compte des cotisations versées au nom de l'assuré.

6000	FNAL	1739,48			0,500	8,70
------	------	---------	--	--	-------	------

### Cotisation sociale - FNAL

C'est une cotisation patronale finançant l'aide au logement des salariés.

6002	Solidarité	1739,48			0,300	5,22
------	------------	---------	--	--	-------	------

### Contribution - Solidarité

Cette cotisation sert à financer l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

6052	Transport	1739,48			0,500	8,70
------	-----------	---------	--	--	-------	------

### Contribution - Transport

Source de financement des transports en commun, cette cotisation patronale varie d'une commune à l'autre et dépend de l'effectif de l'entreprise.

6502	Assedic tranche A	1739,48	2,400	41,74	4,000	69,58
6800	Assedic Frigs	1739,48			0,300	5,22

### Cotisation sociale - ASSEDIC

Ce sont les cotisations assurance chômage versées à l'URSSAF.

6802	Retraite non cadre T1	1739,48	3,050	53,05	4,580	79,67
8390	Agff non cadre T1	1739,48	0,800	13,92	1,200	20,87
8500	TOTAL IMPOSABLE					

### Cotisation sociale - Retraite Agff

Ces cotisations assurent le financement de la retraite complémentaire.

8550	C.S.G. - C.R.D.S.	1739,48	2,900	50,44		
9000	TOTAL DU			1361,85		
9900	TOTAL NET À PAYER			1361,85		

### CSG (Contribution Sociale Généralisée)

C'est un impôt qui paye une partie des dépenses de sécurité sociale

**NET À PAYER 1361,85 €**

### Salaire net

C'est l'argent que reçoit réellement le salarié sur son compte en banque

Congés payés		Cotisations	
Acquis :	28,00 jours	Salariales :	377,63
En cours :	12,50 jours	Patronales :	619,78
Pris :	0,00 jour	Totales :	997,41
Restant :	28,00 jours	Coût global :	2359,26

### Congés payés

Décompte obligatoire des jours de congés acquis et disponibles.

**Conservez ce bulletin de paye sans limitation de durée**

Paiement : Virement le : 30/06/2015  
Banque :  
Bénéficiaire :  
RIB :

REVENUS EN EUROS	DU MOIS	DÉPUIS 01 2014
BRUT IMPÔTS	1739,48	10456,88
MOINS DONT AVANTAGES NATURE	377,63	2371,00
REVENU IMPOSABLE		
MOINS DONT EXONÉRÉS		

### Salaire imposable

C'est la somme sur laquelle seront calculés les impôts sur le revenu du salarié